

PROCES VERBAL GENERAL - 2ème constat d'abandon

Nous, Florent PETIT, Dix-huitième adjoint délégué par arrêté en date du 1er Octobre 2020, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés conformément aux dispositions des articles L 2223-17, L 2223-4 et R 2223-13 à R 2223-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de notre 2ème annonce en date du 10 Octobre 2024, pour les concessions dont la résidence des descendants n'est pas connue, accompagné de Thomas DELIOT, Policier Municipal, nous nous sommes transportés au cimetière communal, à l'effet de constater l'état dans lequel se trouve les concessions ci-après désignées. Nous avons fait les constatations suivantes :

N° de la concession	Famille	Concessionnaire à l'origine	Ayant-droit connu	Cimetière	Carré	Module	Cadastre	Date d'achat	Défunts inhumés dans la concession	Constatations de l'état des dites concessions
30546	DURAND	DURAND Eugène		Cimetière La Salle	14		57	22/09/1886	DURAND Eugène , DURAND Pierre , DURAND née FLON Marie-Françoise	Affaissement du passe-pieds et du monument. Pas de remise en état constatée.
5029	PINEL	PINEL Marie Nicole		Cimetière La Salle	18		1	21/05/1967	PINEL née LELEU Marie Nicole en 1868, PINEL Florentin en 1867	Chapelle très endommagée, étayée, absence de joint. Chapelle penchée qui menace de s'écrouler. Aucune remise en état constatée.
30542	BOUCHE	BOUCHÉ Georges		Cimetière La Salle	17		88	25/01/1887	BOUCHÉ Georges , BOUCHÉ Louis , BOUCHÉ née ASSIER Julie , BOUCHÉ née LEMAIRE Louise	Fissures apparentes sur plusieurs faces de la chapelle. Aucune remise en état constatée.
30511	GILLIER	GILLIER Angèle	Mme CHEVRU Héloïse	Cimetière La Salle	17		89	04/10/1886	GILLIER Charles en 1886, GILLIER née VOY Angèle en 1900	Les fissures sur plusieurs des faces se sont aggravées. La pierre en bas à droite est complètement descellée. Pas de remise en état constatée.

De ces constatations dont il résulte que lesdites concessions continuent à se trouver à l'état d'abandon, aucun acte d'entretien n'ayant été effectué depuis le 1er constat d'abandon qui a fait l'objet des formalités de publicité prévues par la Loi, nous avons dressé le présent procès-verbal.

Le Maire Adjoint, Délégué au Cimetière,

Florent PETIT

Le Délégué du Chef de la police municipale,

Thomas DELIOT

